

GLOSSAIRE

Coûts d'énergie verte et Coûts de cogénération

Via les systèmes des certificats verts et des certificats de cogénération, votre fournisseur contribue au développement de l'électricité produite à partir d'énergies renouvelables et de cogénération. Le surcoût de cette obligation est comptabilisé dans le prix de l'énergie, et plus spécialement sous les composants intitulés "Coûts d'énergie verte" et "Coûts de cogénération".

Cotisation sur l'énergie

La cotisation sur l'énergie est un impôt indirect (accise) frappant la mise à la consommation ou l'utilisation de gaz naturel et d'électricité.

Cotisation fédérale électricité

La cotisation fédérale électricité se compose des éléments suivants : le fonctionnement de la CREG, le passif nucléaire, le fonds Kyoto, le fonds social (CPAS) et les clients protégés.

Fonctionnement de la CREG

La cotisation fédérale consacrée à la couverture des frais de fonctionnement de la Commission de Régulation de l'Électricité et du Gaz.

Passif nucléaire

La cotisation fédérale consacrée au financement des obligations résultant de la dénucléarisation des sites nucléaires BP1 et BP2 situés à Mol-Dessel.

Fonds Kyoto

La cotisation fédérale consacrée au financement de la politique fédérale en matière de réduction des émissions de gaz à effets de serre.

Fonds social (CPAS)

La cotisation fédérale consacrée au financement des missions des CPAS en matière de guidance et d'aide sociale financière aux personnes les plus démunies pour la fourniture d'énergie.

Clients protégés

La cotisation fédérale consacrée au financement du coût réel net résultant de l'application des prix sociaux maximaux pour la fourniture d'électricité aux clients résidentiels protégés à revenus modestes ou en situation précaire.

Redevance de raccordement

La redevance de raccordement contribue au Fonds Energie de la Région wallonne. Ce fonds finance notamment le fonctionnement de la CWaPE, des actions en matière de protection de l'environnement ou d'URE, la promotion des énergies renouvelables et la guidance sociale énergétique par les CPAS.

Redevance de voirie

La redevance de voirie est une surcharge pour l'utilisation du domaine public et est perçue en faveur des communes.

Cotisation fédérale gaz

La cotisation fédérale gaz se compose des éléments suivants : le fonctionnement de la CREG, les coûts du service de médiation, le fonds social (CPAS) et les primes chauffage.

Fonctionnement de la CREG

La cotisation fédérale consacrée à la couverture partielle des frais de fonctionnement de la Commission pour la Régulation de l'Électricité et du Gaz.

Fonds social (CPAS)

La cotisation fédérale consacrée au financement du fonds pour le financement partiel des missions des CPAS en matière de guidance et d'aide sociale financière aux personnes les plus démunies pour la fourniture d'énergie.

Clients protégés

La cotisation fédérale au fonds consacré au financement du coût réel net résultant de l'application des prix sociaux maximaux pour la fourniture de gaz naturel aux clients résidentiels protégés à revenus modestes ou en situation précaire.

Droit "Obligations de service public"

Le droit "Obligations de service public" est notamment consacré à la politique sociale de l'énergie, à la politique d'utilisation rationnelle de l'énergie ainsi qu'à l'éclairage public en Région bruxelloise.

Contribution Energiefonds

En Flandre : Les revenus de la Contribution Energiefonds sont reversés à l'Energiefonds et financent la problématique des certificats, la VREG et la chaleur verte. Au plus vite ces dettes seront remboursées, au plus vite cette cotisation diminuera.